

[Texte]

before I came to the corporation, and it is interesting to note that in that one particular commercial facet this country is many, many years ahead of the United States. We have an organization, the Canadian Solvency Association, which accredits people, and the accounting profession in Canada has been dealing in an organized way with insolvencies for well over 100 years. In the U.S., the situation is largely ad hoc. It is handled by lawyers. Hence the difference in the competence.

**Mr. de Jong:** How much does it cost to handle a liquidation?

On this, does that mean, just coming back to what you were saying, that we have more experience with bankruptcies in Canada than they do in the United States and therefore we have developed a whole special profession out of it?

**Mr. McInley:** No, I think not. It is just the way the process has evolved and the fact that the Canadian insolvency legislation followed the U.K. pattern and so on, and it is federal stuff—not entirely, but in large measure.

**Mr. de Jong:** How much does it cost to liquidate a company like Pioneer Trust?

**Mr. Sabourin:** It is hard to say. Our projections, based on other information, depending on how you accelerate... and are able to dispose of the assets, and what type of assets are in that estate... it will depend, in large measure, on the total cost.

For your information, Pioneer Trust... the liquidation process is going rather well. Touche Ross themselves have been able to dispose of hundreds of millions of dollars of hard assets. They are working on disposing of the soft assets. Recoveries... we expected losses in Pioneer to be approximately \$80 million. We expect now they may be down to \$60 million. Because of the acceleration of deposits, the process is getting along very well. It is getting streamlined, so the costs are being reduced.

If you have another example like the CCB where you have a number of large assets with a lot of work-out and a lot of expertise required, then of course costs will increase. Some of these, depending on the assets... a lot of these assets have to be managed, administered, and basically kept a pulse on. In Pioneer, except for some few assets, that is not the case. So it swings from one to the next, depending on the quality of the assets.

**Mr. McInley:** With great respect, I think Mr. de Jong has asked if we could give him a number on I presume the professional costs.

**Mr. de Jong:** Just a percentage or...

**Mr. de Léry:** I have heard figures mentioned of anywhere from 5% to 7% of gross assets. But it all depends, Mr. de Jong. At first, yes, it might cost a lot more. But as you dispose and as

[Traduction]

où j'ai travaillé pendant de nombreuses années avant de prendre la direction de la Société. Il est intéressant de noter que nous sommes à cet égard nettement plus avancés que les États-Unis. Le Canada possède une organisation d'accréditation d'experts en ce domaine, la *Canadian Solvency Association* (Association canadienne de solvabilité), et la profession comptable s'occupe également depuis plus de 100 ans des cas d'insolvabilité et ceci, de façon organisée. Aux États-Unis, une telle organisation n'existe pas, les cas d'insolvabilité sont mis entre les mains d'avocats. La différence est importante, par conséquent, en matière de compétence.

**M. de Jong:** À combien s'élèvent les frais d'une liquidation?

Pour revenir à ce que vous venez de dire, est-ce que cela signifie que nous avons plus d'expérience en matière de faillite au Canada qu'aux États-Unis et que par conséquent nous avons mis au point toute une profession qui s'occupe de ces questions?

**M. McInley:** Je ne le crois pas. Il s'agit simplement d'une évolution différente et du fait que la Loi canadienne sur l'insolvabilité s'est calquée sur le modèle britannique et qu'il s'agit également d'une question relevant de la juridiction fédérale, bien que pas exclusivement.

**M. de Jong:** Combien cela en coûte-t-il pour liquider une société comme Pioneer Trust?

**M. Sabourin:** C'est difficile à dire. D'après nos prévisions, qui tiennent compte d'autres renseignements, et selon la rapidité avec laquelle on peut se débarrasser des avoirs... les frais seront basés dans une grande mesure sur les frais totaux.

Je vous signale que dans le cas de Pioneer Trust la liquidation se passe assez bien. Touche Ross a pu liquider des centaines de millions de dollars en biens immobiliers. À l'heure actuelle il s'occupe des biens mobiliers. Nous nous attendions à ce que les pertes de Pioneer s'élèvent à environ 80 millions de dollars, mais d'après les derniers renseignements, elles s'élèveraient peut-être seulement à 60 millions de dollars. Étant donné l'accélération des dépôts, la liquidation se fait très bien, et relativement rapidement, ce qui permet de réduire les frais.

Dans le cas de la BCC, où la masse des biens est assez importante et nécessite une grande compétence, les coûts peuvent augmenter. De plus, dans le cas de certains avoirs, ceux-ci doivent être administrés et surveillés de très près. Il n'en va pas de même dans le cas de Pioneer sauf en ce qui concerne certains avoirs. Par conséquent, tout dépend de la nature des avoirs et chaque cas est particulier.

**M. McInley:** Excusez-moi, mais je crois que M. de Jong voulait savoir à combien s'élèveraient les frais professionnels.

**M. de Jong:** S'agit-il d'un pourcentage ou...

**M. de Léry:** J'ai entendu parler de 5 à 7 p. 100 des avoirs bruts. Tout dépend, cependant, monsieur de Jong. Au départ, ces frais professionnels peuvent sans doute être importants,